



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 08 février 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 1^{er} février 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BOICHE, M. DEDIANNE Mickaël, M. MECHIN et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à M. BOURDOUNE, M. DEDIANNE Alain, Mme MAILLARD et M. GUIBERT.

Excusé : M. CARVOYEUR.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2024-002 : BUDGET EAU : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 :

Vu les articles L 2312-1, L 3312-1, L 4312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- PREND acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 – budget eau



sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 19/02/2024

ID : 058-215800798-20240208-D2024_002-DE



VILLE DE CLAMECY

RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE

4. Budget annexe EAU

La collectivité poursuit les actions engagées pour la protection de la ressource en eau via la cellule d'animation agro-environnementale sur les bassins d'alimentation de nos deux captages (Foulon / Fontainerie).

Suite à la signature du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) en 2022, la Ville de Clamecy, en partenariat avec les trois autres collectivités de la cellule d'animation, et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, s'est réengagée dans la démarche pour trois années.

L'innovation majeure de ce contrat concerne la mise en place du dispositif expérimental des Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Il s'agit de rémunérer les agriculteurs engagés en fonction du service qu'ils rendent pour protéger l'eau à travers leurs pratiques agricoles (notamment la réduction des pesticides). Ce dispositif est mis en place avec la commune de Brinon-sur-Beuvron, pour cinq ans.

En 2023, trois nouveaux agriculteurs ont rejoint le dispositif PSE, renforçant ainsi la protection de la ressource en eau sur le territoire. Cette année, un nouvel agriculteur s'implique dans la démarche.

Par ailleurs, le contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion de l'eau potable avec le prestataire VEOLIA entre dans sa seconde année. Le premier chantier d'envergure sera réalisé en 2024. Il s'agit de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la zone d'activité commerciale Saint Exupéry.

Enfin, il est important de rappeler que les besoins en eau dans le monde ne cessent d'augmenter. Parallèlement, la ressource devient de plus en plus limitée. Le territoire français connaît chaque année un stress hydrique de plus en plus inquiétant. L'enjeu pour les années à venir consiste à préserver tant la quantité que la qualité de l'eau afin d'assurer une disponibilité de la ressource pour l'ensemble des usages.

<i>Budget eau - Vue d'ensemble de fonctionnement</i>	Budget TOTAL 2023	ROB 2024
DEPENSES DE L'EXERCICE	520 536,00	601 682,00
011 Charges à caractère général	65 640,00	92 986,00
012 Charges de personnel	52 000,00	53 500,00
65 Autres charges de gestion courante	5,00	205,00
66 Charges financières	39 300,00	40 000,00
67 Charges exceptionnelles	177 730,00	182 430,00
042 opérations d'ordre	104 000,00	104 000,00
22 Dépenses imprévues	-	-
023 Virement à la section d'investissement	81 861,00	128 561,00
RECETTES DE L'EXERCICE	789 736,42	843 153,53
70 Produit de la surtaxe	225 275,00	220 275,00
73 Impôts et taxes	-	-
74 Dotations, participations	280 196,50	292 858,00
75 Autres prod. de gestion courante	-	-
013 Atténuation de charges	-	-
76 Produits financiers (sf 762)	-	-
77 Produits exceptionnels	-	-
042 Opérations d'ordre	53 500,00	30 000,00
002 Excédent reporté	230 764,92	300 020,53

Particularité 2024 : Reprise anticipée du résultat 2023

Afin de permettre un autofinancement du programme d'investissement du budget annexe eau, et éviter tout nouvel emprunt dans un contexte d'inflation et d'augmentation des taux d'intérêts, il est envisagé une reprise anticipée du résultat.

Celle-ci sera consolidée par la certification du résultat de l'exercice 2023 transmise par le comptable public.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre est composé des charges liées au fonctionnement de la cellule agro-environnementale et notamment divers fournitures, frais de formation, abonnements, achat de carburant, entretien du véhicule... Par ailleurs, de nombreuses études et analyses sont prévues en 2024. Il s'agit notamment

de poursuivre les analyses relatives aux reliquats azotés¹², mais également les analyses mensuelles d'eau sur les captages de Surgy, de Brinon-Sur-Beuvron et du Foulon.

Par ailleurs, une expérimentation portant sur des essais de couverts végétaux va avoir lieu sur trois ans. L'objectif est d'accompagner techniquement les agriculteurs sur l'implantation de couverts végétaux entre deux cultures principales afin de réduire la présence de reliquat de nitrates dans le sol et *in fine* dans les captages. Enfin, une étude de la filière BNI (Bas Niveaux d'Intrants¹³) est prévue. Elle vise à comprendre les freins que rencontrent les agriculteurs en la matière.

S'agissant de la mise en œuvre du CTEC, la réalisation d'ateliers et de missions d'accompagnement aux techniques agricoles est également budgétée.

Enfin, les Paiements pour Services Environnementaux nécessitent le recours à un bureau d'étude pour l'instruction des dossiers et le contrôle des indicateurs de chaque agriculteur. Cette dépense est également prévue au budget 2024.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Ce chapitre est composé des charges liées au poste d'animateur agro-environnemental ainsi que des charges associées, dont la cotisation au Comité des Œuvres Sociales.

Chapitre 66 – Charges financière

Ce chapitre est composé des intérêts de l'emprunt ainsi que des ICNE.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre est exclusivement composé des PSE (Paiements pour Services Environnementaux), intégralement pris en charge par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. A noter qu'un nouvel agriculteur rejoint la démarche en 2024, en plus des 19 agriculteurs déjà impliqués.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre

Il s'agit ici de l'amortissement des dépenses, qui constitue par ailleurs une recette d'investissement. Une actualisation complète de l'état d'inventaire du budget annexe eau a été réalisée en 2022 en lien avec le comptable public.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – produits des services

Ce chapitre est composé des recettes perçues par la ville de Clamecy pour les ventes d'eau potable (fruit de la surtaxe habitants de Clamecy et de la surtaxe applicable aux ventes en gros à destination des communes extérieures). En 2024, la surtaxe applicable aux communes extérieure connaît une hausse progressive. La recette prévisionnelle tient compte de la réalité des recettes perçues en 2023.

¹² Ces analyses permettent d'évaluer le stock de nitrates contenu dans le sol, afin de favoriser une meilleure gestion de ces intrants par les agriculteurs sur leur exploitation et ainsi prévenir l'effet de lessivage dans les nappes phréatiques. Un bureau d'étude est mandaté pour réaliser une synthèse des données récoltées.

¹³ La filière BNI intègre le choix de cultures moins gourmandes en intrants chimiques et la possibilité de développer des filières spécifiques.

Par ailleurs, la ville perçoit également un remboursement de la commune de Ouagne, correspondant à la quote-part sur les intérêts d'emprunt réalisés pour un changement de canalisations approvisionnant cette commune.

Chapitre 74 – Subventions d'exploitation

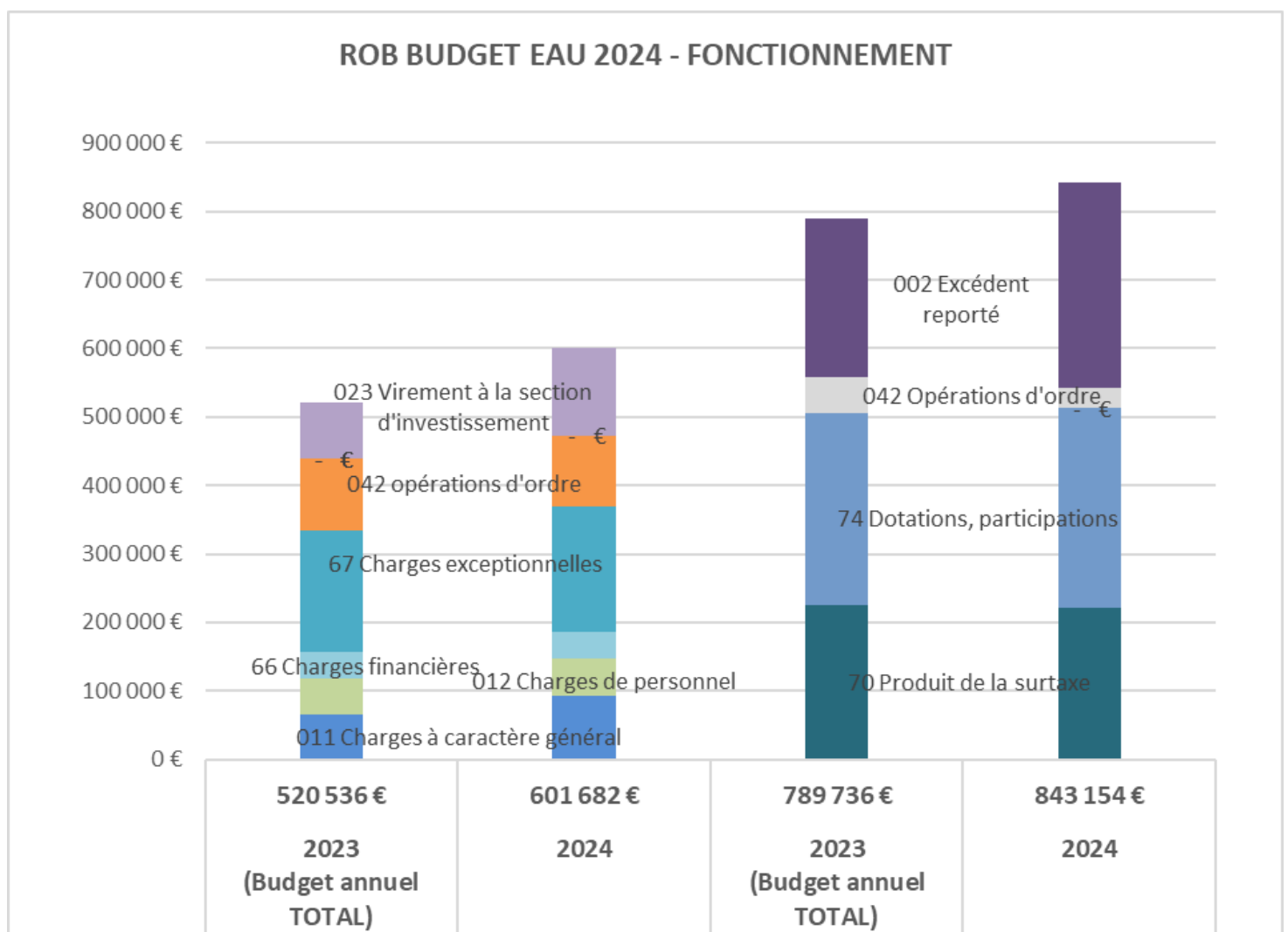
Le volume de subventions attendue est en augmentation, notamment du fait de l'intégration de nouveaux agriculteurs dans le dispositif PSE. Les paiements pour services environnementaux sont actuellement financés à 100%.

Par ailleurs, l'agence de l'eau Seine Normandie apporte un financement à hauteur de 80 % sur les frais de personnel et une aide forfaitaire de 8 000 € sur les frais de fonctionnement.

Les actions spécifiques, telles que les analyses d'eau ou de sols, sont également subventionnées à 80%.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre

Ce chapitre est composé des amortissements de subventions, qui constituent par ailleurs une dépense d'investissement.



Zoom sur la surtaxe :

La surtaxe eau potable constitue une ressource de fonctionnement pour le budget eau de la ville de Clamecy. Elle est votée par la commune chaque année. La surtaxe s'ajoute au prix de l'eau perçu par le délégataire de service public (part fixe et part variable) ainsi qu'aux taxes relatives à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Elle permet l'équilibre du budget de fonctionnement.

Il existe deux types de surtaxe :

- l'une acquittée par les habitants de Clamecy, actuellement de 0,625€ / m³ ;
- l'autre acquittée par les communes pour lesquelles sont réalisées des ventes en gros d'eau potable traitée. La ville de Clamecy fournit quatre communes et deux hameaux en eau potable. Chaque collectivité refacture ensuite les usagers de son territoire en fonction de ses consommations.

La délibération n°2023-134 en date du 7 décembre 2023 a prévu une hausse progressive de la surtaxe applicable aux communes extérieures, comme suit :

- 2023 : 0,2405€ / m³
- 2024 : 0,43275€ / m³
- 2025 : 0,625€ / m³

Une recette de 220 000 euros est inscrite au budget eau 2024.

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Budget eau - Vue d'ensemble d'investissement</i>	TOTAL Budget 2023	ROB 2024
DEPENSES	300 305,81	267 520,70
001 Déficit reporté	112 505,81	33 020,70
040 Subv inscrites cpte de résult	53 500,00	30 000,00
16 Remboursement capital	109 500,00	104 500,00
20 Etude	-	-
23 Programmes travaux	24 800,00	100 000,00
040 Opérations patrimoniales	-	-
RECETTES	300 305,81	267 520,70
001 Excedent reporté	-	-
021 Prélèvement de la section de fonctionnement	81 861,00	128 561,00
040 Dotation amortissement	104 000,00	104 000,00
1068 Affectation résultat	112 505,81	33 020,70
13 Subventions	-	-
16 Emprunts	-	-
2763 Créances sur collectivité publique	1 939,00	1 939,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles sont notamment constituées des reprises de subvention et du remboursement du capital de l'emprunt. En 2024, la ville de Clamecy commence la mise en œuvre des travaux prévus au sein du contrat de délégation de service public pour la gestion de l'eau potable. Le montage juridique et financier est en cours de finalisation, en lien avec l'Agence de l'Eau, s'agissant de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la zone d'activités commerciales. A ce jour aucune dépense ni recette n'est à inscrire à ce titre dans le budget annexe eau.

Comme habituellement, le renouvellement des branchements plomb sera réalisé au fur et à mesure des besoins identifiés.

Particularité de l'année 2024 : la réalisation de travaux de réhabilitation du château d'eau dit « réserve des Chaumes ». Il s'agit notamment de traiter la cuve et la sous face de cuve, ainsi que le revêtement extérieur de l'édifice. Les travaux devraient être confiés au délégataire VEOLIA.

Afin de soutenir la réalisation de cette dépense d'investissement, un virement sera établi depuis la section de fonctionnement. La reprise anticipée du résultat permet de dégager un suréquilibre largement supérieur au besoin d'autofinancement de cette opération.

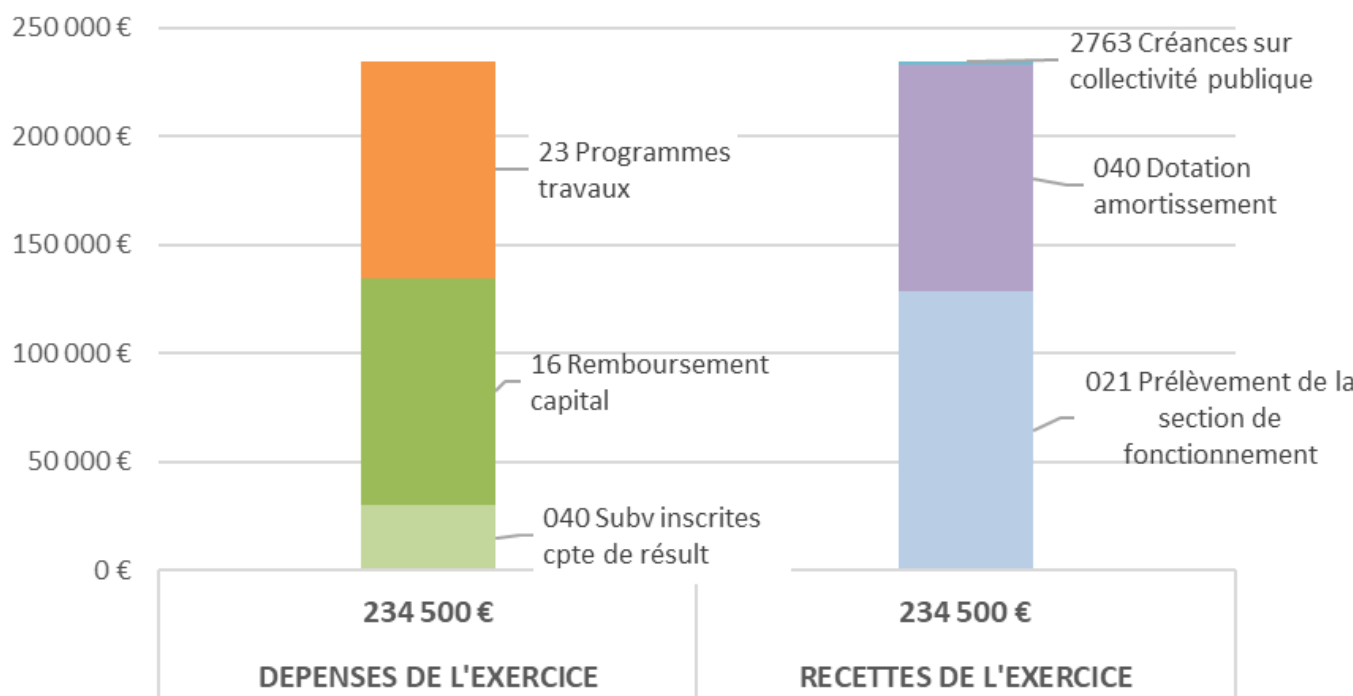
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont essentiellement composées des dotations aux amortissements ainsi que du prélèvement de la section de fonctionnement, à hauteur de 28 562 euros.

La commune de Ouagne continue de participer au remboursement de l'emprunt contracté pour le changement d'une canalisation de refoulement d'eau traitée, dont il avait été décidé le prolongement sur la portion reliant le réservoir du Plessis au bourg de Ouagne. Par convention, la commune de Ouagne s'est engagée à régler à la commune de Clamecy la charge résiduelle de cet investissement jusqu'en 2035.

Enfin, la reprise anticipée du résultat et l'ajustement du 1068 (virement de la section de fonctionnement) permettent de trouver l'équilibre de la section de fonctionnement dans une logique d'autofinancement.

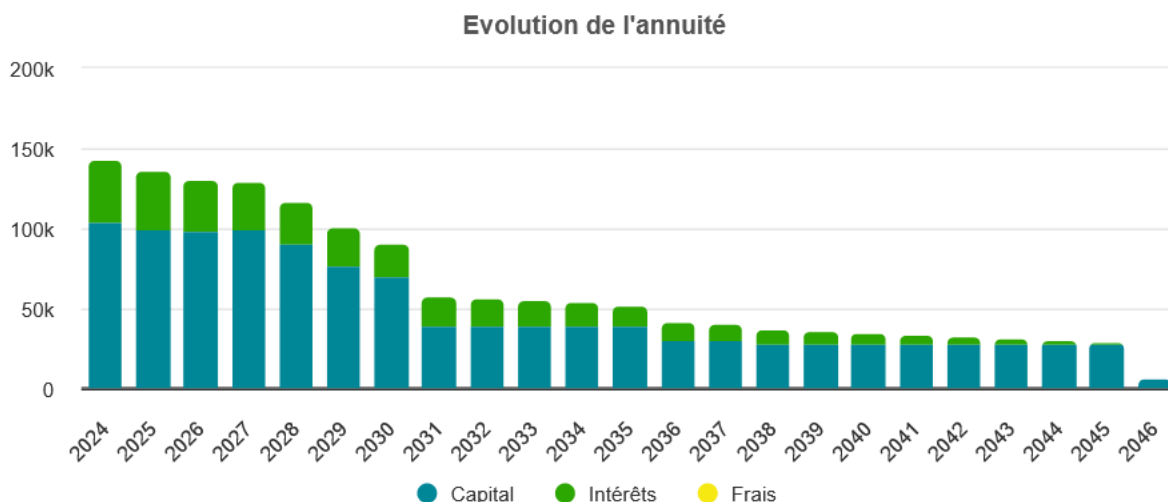
ROB - BUDGET EAU 2024 - INVESTISSEMENT



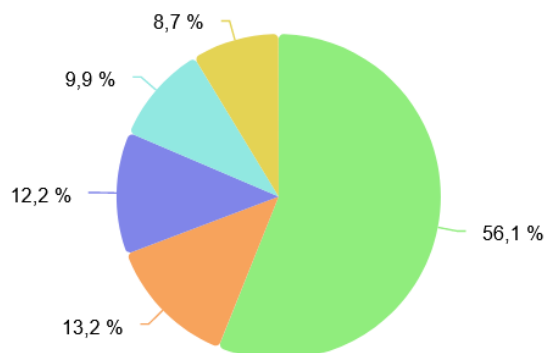
5. Structure et évolution de la dette de la collectivité – Budget eau

Aucun nouvel emprunt n’est prévu sur le budget eau en 2024. Actuellement, 12 emprunts sont en cours. L’encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 s’élève à 1 140 217,59€ et est principalement constitué de l’emprunt réalisé pour la construction de l’usine de traitement, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en 2013.

Profil d’extinction des annuités de la dette encourue :



Répartition de l’emprunt par prêteur :



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
 Caisse des Dépôts et Consignations	-	56,1	639 345,18
 Caisse d'Epargne	-	13,2	150 427,56
 Agence eau seine normandie	-	12,2	138 635,86
 Banque Populaire	-	9,9	112 697,07
 C.L.F./DEXIA	-	8,7	99 111,92
TOTAL			1 140 217,59